

Répit pour les entreprises

FISCALITÉ ► Le Valais renvoie à 2008 le nouveau certificat de salaire.

VINCENT PELLEGRINI

Le conseiller d'Etat et ministre des Finances Jean-René Fournier a annoncé mercredi lors d'un séminaire fiscal organisé à Martigny par les associations professionnelles que l'introduction du nouveau certificat de salaire sera finalement reportée en Valais au 1er janvier 2008. C'est un peu une surprise et les entreprises valaisannes respirent! Ce nouveau certificat de salaire représente en effet une surcharge administrative tant pour les PME que pour le Service cantonal des contributions, a-t-il été expliqué au séminaire organisé par la Chambre fiduciaire, l'Ordre des experts fiscaux et Comptaval. Tout le monde a donc encore besoin d'un peu de temps pour s'y préparer. *«D'autant plus que les entreprises doivent rediscuter avec leurs employés toute la politique salariale»*, explique Paul-André Roux, expert fiscal diplômé. Certains frais, par exemple, devront être mentionnés sur la fiche de salaire car ils ne sont plus admis comme frais de représentation sauf si un règlement des frais a été élaboré et admis par les autorités fiscales.

Retournement de situation. En session de novembre du Grand Conseil valaisan, les députés démocrates-chrétiens Paul-André Roux et Laurent Tschopp avaient développé une interpellation urgente pour demander ce report d'une année concernant l'introduction en Valais du nouveau certificat de salaire. Ils avaient été soutenus par le député radical Jacques-Roland Coudray. Et ils reviendront à la charge la semaine prochaine sur ce sujet devant le Parlement où ils devraient recevoir de bonnes nouvelles... Le mois dernier, l'Etat du Valais était plutôt opposé à reporter d'une année l'introduction du nouveau certificat de salaire. De fait, seul le canton de Lucerne avait déjà pris cette décision. Mais la semaine dernière, trois autres cantons se sont joints au mouvement (Zurich, Soleure et Thurgovie). Le Valais leur a d'autant plus facilement emboîté le pas que l'introduction au 1er janvier 2007 est en fait une recommandation de la conférence suisse des fonctionnaires fiscaux et non une directive de l'Administration fédérale des contributions. Ce qui laisse une marge de manœuvre aux cantons. Fait nouveau qui a également fait pencher la balance en faveur d'un report: l'administration fédérale acceptera en 2007 soit le nouveau soit l'ancien certificat de salaire, y compris pour l'impôt fédéral. *«Nous encourageons d'ailleurs les fiduciaires et leurs clients à utiliser déjà maintenant le nouveau certificat même s'il ne sera obligatoire qu'en 2008»*, ajoute Jean-René Fournier.